



CLUB LAÏQUE COLOMBELLOIS

GYMNASTIQUE, AQUAGYM

Siège social : 5 rue Raymond Cosson 14460 COLOMBELLES
mail : clc.gym.aquagym@free.fr

RÈGLEMENT INTERIEUR

Toute personne désirant pratiquer la gymnastique et l'aquagym au sein du club devra se conformer aux règles suivantes :

ARTICLE 1 : Avoir donné obligatoirement tout son dossier complet au moment de l'inscription : Certificat médical Sport Pour Tous (formulaire fourni par le club) valable 3 ans, 3 enveloppes timbrées ou adresse mail, fiche d'inscription pour l'année en cours.

ARTICLE 2 : Se munir de sa licence pour participer aux différents cours, celle-ci peut vous être demandée par le bureau pour contrôle.

ARTICLE 3 : Le paiement de la cotisation se fera uniquement par chèque ou chèque vacances. Votre règlement doit se faire en 2 fois le jour de l'inscription.

ARTICLE 4 : Vous pratiquez une activité de loisirs sous votre responsabilité propre, l'assurance de votre licence n'intervient qu'en 3^e position après la sécurité sociale et votre mutuelle.

ARTICLE 5 : Pour les cours d'aquagym, l'horaire choisi ne pourra pas être modifié en cours d'année.

ARTICLE 6 : La cotisation n'est pas remboursable en cas d'arrêt volontaire de l'activité. Si la résiliation est justifiée (maladie, déménagement, blessure) le remboursement se fera au prorata du nombre de séances effectuées moins le montant de la licence.

ARTICLE 7 : En vous inscrivant, vous vous engagez à respecter le protocole Covid mis en place en accord avec la municipalité et la fédération Sport pour Tous. Tout non-respect des règles sanitaires peut vous exclure de l'activité sans remboursement.